



GESTION DES DÉCHETS RÉSIDUELS  
JOURNÉE TECHNIQUE ORDIF – 23 JANVIER 2024

Fin 2024-début 2025, le Syctom mettra en fonctionnement la nouvelle UVE Ivry-Paris 13 d'une capacité annuelle d'incinération de 350 000 t conformément à l'autorisation d'exploitation. Pour mémoire, la capacité actuelle de l'UIOM, qui arrêta de fonctionner au moment de la mise en service de l'UVE est de 700 000 t/an.

Avec les efforts de prévention sur les quantités de déchets produits, la généralisation de la collecte des déchets alimentaires et l'augmentation des volumes d'emballages captés, les capacités de traitement par incinération avec valorisation énergétique propres au Syctom ne permettront pas de répondre à son besoin de traitement des déchets résiduels.

Pour respecter l'objectif de ne pas recourir à l'enfouissement pour des déchets valorisables, le Syctom devra recourir à des capacités complémentaires externes.

Aussi,

- le Syctom a consulté les syndicats franciliens et certains hors Ile de France afin d'appréhender les disponibilités dans les installations externes.,
- un groupe de travail d'élus du Syctom se réunit régulièrement pour élaborer le schéma de gestion des déchets résiduels à partir de 2025 en étudiant les aspects d'organisation logistique, contractuels et financiers,
- des rencontres avec la DRIEAT permettent d'étudier la faisabilité des organisations envisagées
- afin de limiter l'impact environnemental des transports , une logistique fluviale est projetée vers les sites les plus éloignés (Le Havre et Rouen).

# Objectifs des ratios de déchets pour la construction de la prospective à l'horizon 2032

Population	2022	2025	2030	2032
Nbre d'hab	5 696 567	5 721 394	5 776 153	5 801 285

Ratio	2022	2025	2030	2032
OMR	304 kg/hab	284 kg/hab	255 kg/hab	245 kg/hab
DA	2 kg/hab	8 kg/hab	15 kg/hab	17 kg/hab
CS	37 kg/hab	42 kg/hab	45 kg/hab	47 kg/hab
Verre	22 kg/hab	24 kg/hab	30 kg/hab	30 kg/hab
OE (hors chantier et déchèterie)	31 kg/hab	32 kg/hab	36 kg/hab	36 kg/hab
<b>Total</b>	<b>396 kg/hab</b>	<b>390 kg/hab</b>	<b>381 kg/hab</b>	<b>375 kg/hab</b>

## Continuité et renforcement des actions du Sycotom et des EPT pour diminuer les déchets résiduels :

- accompagnement technique DA
- soutien financier prév et sensi
- contrats d'objectifs avec les EPT
- campagne de communication
- audit et plan verre
- etc

- Une diminution du ratio de production des ordures ménagères résiduelles
- Le déploiement des collectes des déchets alimentaires
- Une amélioration des performances de collectes sélectives historiques

# Quantification du besoin de traitement des déchets résiduels valorisables

Les déchets résiduels à traiter par valorisation énergétique sont constitués de :

- ✓ 100% des refus des collectes sélectives en sortie de centre de tri
- ✓ 30% des refus de tri des objets encombrants
- ✓ 100 % des ordures ménagères résiduelles

Besoin de traitement des résiduels par incinération	2022	2025	2030	2032
Refus de CS	56 773 t	57 276 t	51 926 t	53 755 t
Refus d'OE	26 609 t	27 171 t	31 471 t	31 629 t
Ordures ménagères résiduelles	1 729 098 t	1 622 543 t	1 473 215 t	1 420 181 t
<b>Total besoin Syctom</b>	<b>1 812 480 t</b>	<b>1 706 991 t</b>	<b>1 556 612 t</b>	<b>1 505 565 t</b>

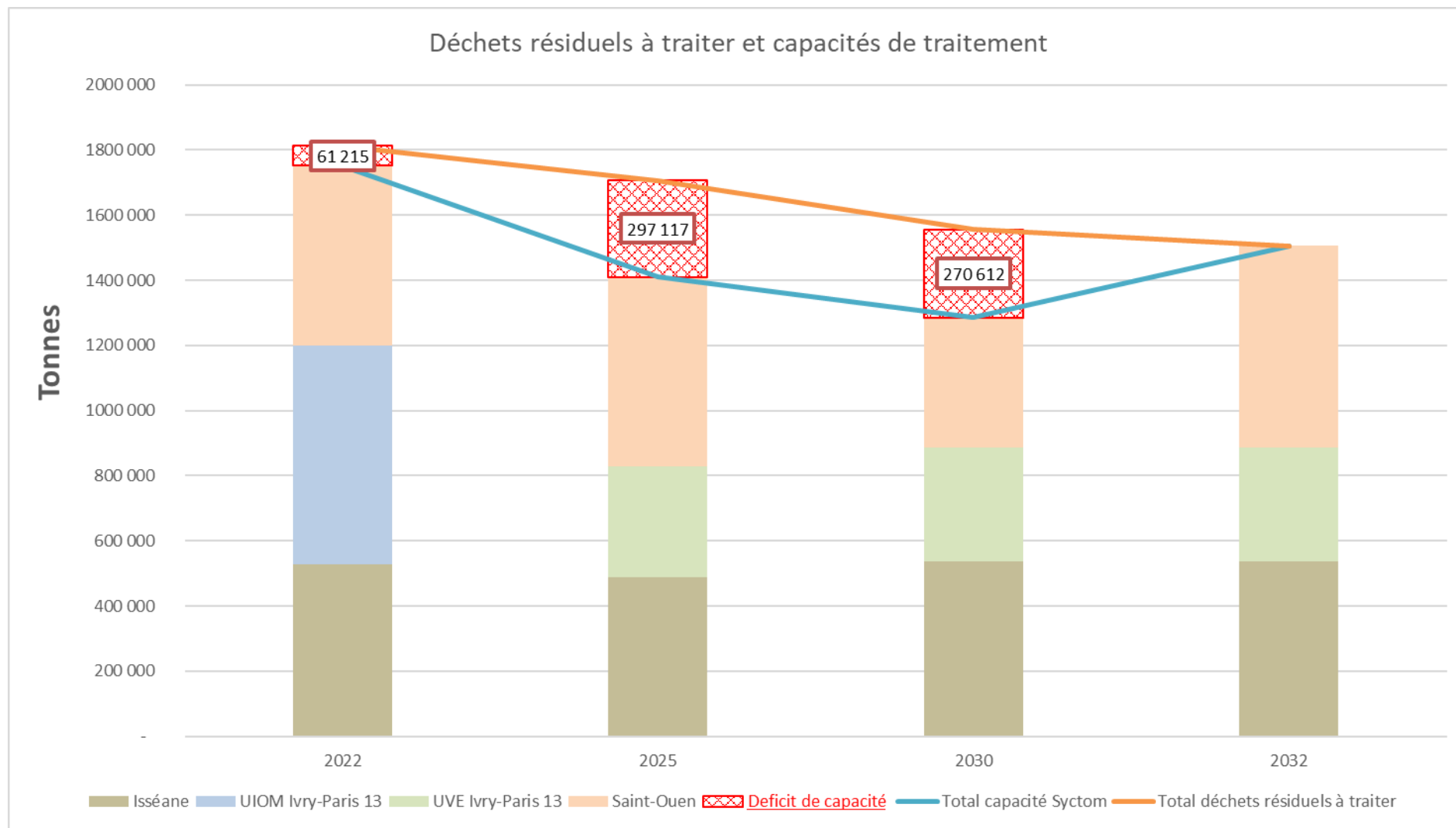
# Les capacités de traitement par incinération propre au Syctom

## Prise en compte du fonctionnement des installations :

- ✓ Mise en service de l'UVE Ivry-Paris 13 fin 2024
- ✓ Décennales UIOM SO travaux en 2024-2025
- ✓ Décennales UIOM Isséane travaux en 2025
- ✓ Revamping des chaudières UIOM SO travaux à partir de 2029

Capacités d'incinération Syctom	2022	2025	2030	2032
UVE Isséane	526 695 t	487 010 t	536 000 t	536 000 t
UIOM Ivry-Paris 13	671 728 t	-	-	-
UVE Ivry-Paris 13	-	342 903 t	350 000 t	350 000 t
UVE Saint-Ouen	552 842 t	579 961 t	400 000 t	620 000 t
<b>Total capacité Syctom</b>	<b>1 751 265 t</b>	<b>1 409 874 t</b>	<b>1 286 000 t</b>	<b>1 506 000 t</b>

# Quantification de besoin externe de traitement pour les déchets résiduels du Sycotm



- Rencontre avec les syndicats partenaires pour affiner la disponibilité et les modalités de fonctionnement des UIOM
- Mise en conformité des arrêts d'exploitation des UIOM concernées et l'organisation envisagée
- Passation des contrats public/public ou marchés publics avec les entités gestionnaires des UIOM
- Cartographie des nouveaux bassins versants pour la gestion des déchets résiduels du Sycdom
- Mise en place d'une logistique de transfert d'ampleur et passation des marchés de transports
- Suivi du dispositif et ajustement si possible pour diminuer notamment l'impact des transferts.